



**INFOS SANITAIRES n°67
05 NOVEMBRE 2013**



ALERTE : Myopathie atypique

A la date du 5 novembre 2013, le RESPE a recensé **17 cas compatibles** avec le diagnostic de la Myopathie Atypique : 1 cas en **Côte d'Or (21)**, 5 cas dans l'**Eure (27)**, 1 cas dans la **Loire (42)**, 1 cas en **Haute Loire**, 1 cas en **Mayenne (53)**, 2 cas dans l'**Oise (60)**, 2 cas dans l'**Orne (61)**, 2 cas dans le **Pas-de-Calais (62)**, 2 cas dans le **Bas-Rhin (67)**.

Vous trouverez ci-dessous le message d'alerte de l'AMAG.

AUTOMNE 2013 – A la date du **05 novembre 2013**, **82 cas** compatibles avec le diagnostic de myopathie atypique ont été communiqués à la Faculté de Médecine vétérinaire de Liège et au RESPE. Ces cas ont été recensés en Belgique (**46 cas**), en France (**12 cas**), en Grande Bretagne (**4 cas**), aux Pays-Bas (**14 cas**), en Allemagne (**6 cas**) et en Irlande (**2 cas**).

Les conditions climatiques saisonnières sont propices à l'émergence de cas de myopathie atypique. Aujourd'hui nous savons que la toxine responsable de la myopathie atypique est présente dans les graines de certaines érables dont l'*Acer pseudoplatanus* (= érable sycomore)(<http://www.myopathieatypique.fr/etiologie/>).

Donc, ***il est primordial d'éviter que les chevaux les ingèrent.***

Avec le changement de température, les graines commencent à tomber et le risque d'intoxication est important. Dans la limite du possible, il faut limiter l'accès aux pâtures qui contiennent des érables.

Dans le lien ci-dessous, vous trouverez des informations relatives à la myopathie atypique. Attention, le vent disperse les graines : il est important de parcourir votre prairie pour vous assurer qu'elle n'en contient pas.

http://reflexions.ulg.ac.be/cms/c_349179/lexplication-scientifique-aux-mortalites-fulgurantes-chez-les-chevaux-au-pre-en-automne-a-ete-decouverte-le-coupable-est-un-erable

Pour un complément d'informations, contactez le RESPE au 02 31 57 24 88